

# CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 20 JUIN 2011

## COMPTE-RENDU

**Présidence :** Madame Evelyne BERNARD

**Présents :** tous, sauf :

**Absents excusés :**

- Madame Danièle PERRIN (pouvoir à Monsieur Pascal LE NEVE)
- Madame Patricia HANTZ (pouvoir à Madame Evelyne BERNARD)
- Monsieur Philippe CLAUDE (pouvoir à Monsieur Gérard CUNIN)
- Madame Joëlle KIENTZY (pouvoir à Madame Béatrice GIGANT)
- Monsieur Stéphane BERNARD (pouvoir à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Madame Séverine ANDRE (pouvoir à Monsieur Dominique MUNDING)
- Monsieur Jean-Yves ORIVEL (pouvoir à Monsieur Denis ANDRE)
- Madame Jocelyne VALENTIN (pouvoir à Madame Bénédicte DAVID)

**Secrétaire de séance :** Monsieur Dominique MUNDING

**Secrétaire adjointe de séance :** Madame Marie-Antoinette ANTOINE, directrice générale des services

**Examen du compte-rendu de la séance précédente :** celui-ci est adopté

**Examen du compte-rendu de la délégation consentie par le Conseil Municipal à la Maire de VAGNEY :**

- *Marché de transport scolaire :* cette année, en plus des circuits habituels, 2 variantes ont été demandées dans le cadre du marché, pour répondre aux demandes exprimées par les parents : une desserte du lotissement des Cailles en direction de Zainvillers puis du collège avec interclasse le midi et une desserte de la Rue des Grands Prés. Le marché a été proposé pour un an en raison des incertitudes sur les horaires du collège et sur la classe le mercredi matin pour les maternelles et primaires, les deux sujets étant encore en débat. Pour le circuit des Cailles, il s'agit d'une extension du circuit existant de Zainvillers, conduisant à une majoration de 10000 € pour l'année. Les conseillers sont favorables à cette solution et conseillent à Madame la Maire de la retenir tout en suggérant de travailler avec le transporteur sur les horaires, l'arrivée à 8 h 25 paraissant tardive, en raison d'aléas climatiques toujours possibles. Il est souhaitable également de poursuivre activement le projet d'aménagement de l'arrêt des Cailles. Pour ce qui est du circuit des Grands Prés, qui

coûte aussi cher que tous les autres circuits réunis, le Conseil Municipal est plus partagé et opine à la proposition de Madame la Maire de rechercher une solution avec le Conseil Général qui dispose de plusieurs cars sur le circuit.

- *marchés de maîtrise d'œuvre*: deux marchés de maîtrise d'œuvre ont été lancés et sont en cours d'analyse avant audition des candidats retenus, un pour la rénovation de l'immeuble 10 Place Caritey, un autre pour la rénovation de la salle des fêtes et création du parking de desserte de cet équipement.
- *Marchés de travaux* : une première réunion de la commission d'appel d'offres a eu lieu pour des travaux de rénovation de locaux scolaires, des travaux d'adduction d'eau Rue des Grands Prés et pour la Voirie 2011. Madame la Maire indique qu'elle tiendra le Conseil informé à la prochaine réunion des décisions qu'elle aura prises à la suite des travaux de la seconde commission d'appel d'offres.
- *Exercice du droit de préemption urbain* : Madame la Maire indique qu'elle n'a pas jugé utile de faire l'exercice du droit de préemption urbain dans les transactions qui ont eu lieu, la Commune n'ayant aucun projet dans les secteurs concernés, dont elle communique la liste.

### **Approbation du plan local d'urbanisme (PLU)**

Madame la Maire rappelle au Conseil de quels documents se compose le PLU et elle détaille les objectifs du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) sur lequel les élus ont basé tout leur travail d'aménagement de l'espace. Elle indique que les dernières modifications graphiques (points de détail liés au tracé) seront disponibles sous huit jours. Elle donne lecture du projet de délibération dans laquelle les conclusions et propositions du commissaire-enquêteur sont listées, auxquelles il convient d'ajouter les décisions prises par le Conseil. Ce dernier est d'accord avec les propositions, mais il maintient toutefois le déclassement d'une zone située « au Champ du Puits », qui ne peut être desservie techniquement par le réseau d'eau. Ce secteur ne peut donc demeurer en secteur urbanisable.

Cette réserve étant apportée, le plan local d'urbanisme est approuvé à l'unanimité par 27 voix sur 27.

**Droit de préemption urbain** : ce droit a été institué le 18 juin 1987 dans le cadre de la loi N° 86-1290 du 23 décembre 1986 et du décret N° 87-284 du 22 avril 1987 pour le POS. Cette délibération continuera à s'appliquer jusqu'à la prise d'effet du PLU, soit un mois après la réalisation de la dernière des mesures de publicité qui y sont attachées. Dans le POS, les zones U et NA (zones d'urbanisation futures) sont concernées. La présente délibération acte la nouvelle dénomination des zones d'urbanisation future dans le PLU, les zones AU. Madame la Maire rappelle qu'elle a délégation pour exercer ce droit de préemption urbain.

**Subvention exceptionnelle à l'association du tir à l'arc** : ce sujet est ajourné, le dossier n'étant pas parvenu en Mairie

**Subvention à la section des TRUCS du Club Vosgien** : le conseil attribue à l'unanimité une somme de 525 euros à cette section, sur proposition de Madame la Maire.

**Cotisation au CAUE** : le Conseil renouvelle son adhésion au CAUE des Vosges pour une somme de 350.29 € qui sera prélevée sur le chapitre des cotisations.

**Mise en cohérence de l'aide à la pose d'un coffret incongelable avec le règlement du service des eaux**

Madame la Maire indique que depuis le 8 novembre 2010, date d'adoption du nouveau règlement du service des eaux, l'aide à la pose d'un coffret incongelable, d'un montant de 160 €, a été supprimée, le règlement du service des eaux rendant cette pose ou celle d'un compteur télé-relevable obligatoires. Le Conseil donne son accord à l'unanimité avec cette interprétation. Seuls les compteurs posés avant cette date sont donc encore éligibles à l'aide.

**Inscriptions budgétaires liées à deux cessions de véhicules** : sur demande de la trésorerie municipale, le Conseil supprime les inscriptions budgétaires prises aux articles d'ordre 675-042, 776-042, 775, 192-040, 2182-040 et crée l'opération réelle 024 pour 400 €.

**Annulation partielle de titre sur exercices antérieurs** : Jusqu'en 2007, le service des eaux de la commune de VAGNEY assurait l'entretien du réseau d'eau de la commune voisine de GERBAMONT par accord tacite entre les deux communes, traduit durant les années 1998 et 1999 par la rédaction d'un devis estimatif réalisé par la Commune de VAGNEY, dans le cadre de la préparation du budget primitif. A partir de 2001, le devis estimatif et le titre de recette correspondants n'ont plus été édités. Aussi, en 2007, la totalité des travaux de 2001 à 2007 a-t-elle été facturée et fait l'objet d'un titre de recettes le 3 janvier 2008. La Commune de GERBAMONT a demandé que les facturations soient recalculées sur la base des volumes de prestations de 1999 et il semble qu'en raison de la tardiveté de l'émission des titres, non assortis de devis préalables, il soit possible d'y accéder. Madame la Maire propose par conséquent d'annuler partiellement les titres émis le 3 janvier 2008 et d'inscrire par conséquent une somme de 11196,16 € au compte 673, l'équilibre budgétaire pouvant être rétabli par un prélèvement du même montant sur les dépenses imprévues, chapitre 022. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'équipement de l'épicerie sociale**

L'épicerie sociale, en cours de finalisation, doit pouvoir bénéficier de plusieurs équipements indispensables : bureaux, équipement de la cuisine, du coin bébé, rayonnages mobiles, congélateur, réfrigérateur pour les réserves et l'espace distribution. Madame la Maire suggère de solliciter la réserve parlementaire pour financer cet équipement, auxquelles quelques communes ont bien voulu également contribuer volontairement. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**Création d'un poste d'agent de maîtrise**

Un agent ayant réussi l'examen professionnel d'agent de maîtrise, Madame la Maire propose de créer le poste dans l'éventualité où la commission administrative paritaire retiendrait le dossier de l'agent lors de sa réunion du 29 juin 2011. Le poste ainsi ouvert, Madame la Maire pourrait nommer l'agent dès le 1<sup>er</sup> juillet par arrêté.

### **Fixation des taux de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2010**

Madame la Maire expose que Monsieur le Préfet requiert l'avis du conseil municipal sur le taux de base de l'indemnité validé par le conseil départemental de l'éducation nationale le 12 mai 2011, d'un montant de 2246,40 €. Le conseil municipal donne un avis favorable.

### **Participation des familles aux frais de transport scolaire pour l'année 2011-2012**

Le conseil municipal décide de s'aligner sur les tarifs du conseil général, soit 63 euros pour l'année ;

### **Dotation scolaire par élève pour l'année 2011-2012**

Le Conseil revalorise cette dotation de 2 %, soit 37 € par élève

### **Allocation de direction pour l'année 2011-2012**

Le Conseil municipal revalorise cette dotation de 2 %. Les directrices de l'école maternelle et de l'école publique mixte de Zainvillers percevront une dotation de 87 €, tandis que la directrice de l'école élémentaire bénéficiera d'un montant de 158 euros.

### **Participation communale aux voyages scolaires**

Le Conseil municipal décide d'attribuer 10,20 € pour les élèves de l'école perce-neige, sauf pour les CM2 qui bénéficient d'un forfait de 26,52 €. Les élèves de l'école primaire publique de Zainvillers auront une allocation de 10,20 € tandis que les petits de la maternelle et de l'école maternelle du centre seront bénéficiaires d'un forfait de 7,20 €

### **Participation des communes extérieures aux dépenses scolaires**

Les communes de résidence des petits élèves qui fréquentent les écoles de VAGNEY par dérogation verseront un forfait de 80 € par élève.

### **Suites de la délibération du 18 avril 2011 concernant le projet de fermeture d'une classe maternelle**

Madame la Maire donne lecture de la réponse de Madame l'inspectrice d'académie : celle-ci maintient sa décision de fermeture d'une classe. L'école maternelle ne comptera plus que quatre classes à la rentrée.

### **Programme pédagogie moderne**

Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires informe le conseil municipal sur ce nouveau programme qui vise à dématérialiser les programmes d'éducation. Un travail avec le conseiller technique de l'académie est amorcé et les crédits correspondants seront inscrits au budget 2012.

### **Schéma départemental de coopération intercommunale**

Normalement, la commune a trois mois pour délibérer sur le projet présenté par le Préfet, parvenu en Mairie le 20 mai. Madame la Maire indique qu'elle préfère parler de cette affaire lors d'un conseil en août. En effet, d'ici à cette date, un travail important d'harmonisation entre les bureaux des deux

communautés de communes (CCVBR et CCVC) doit avoir lieu, sur les budgets, les compétences, la fiscalité, la gouvernance, les services et le personnel. Elle souhaiterait que ces travaux soient plus avancés avant que les élus voinrauds se prononcent. Pour l'instant, ce périmètre proposé paraît cohérent, mais il faut travailler plus en détail afin d'être sûr qu'il s'agit du meilleur choix pour tous.

### **Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif : adhésions et retraits**

Le Conseil Municipal donne son accord au retrait de la commune de TRAMPOT et à l'adhésion des communes de DAMBLAIN, DOMBASLE EN XAINTOIS, FERDRUPT, ROLLAINVILLE, VAUDONCOURT et le SIVOM de GRAND.

### **Questions diverses**

- Les subventions pour la voirie 2010 et l'abribus ont été accordées par le département des Vosges
- Des subventions ont été versées à plusieurs entreprises de VAGNEY pour l'accompagnement de leurs programmes d'investissement par le département des Vosges
- Une subvention a été versée par le département des Vosges à l'école des Perce-Neige pour financier des transports vers plusieurs sites départementaux
- Les associations de VAGNEY ont transmis des courriers de remerciement pour les subventions accordées par le Conseil Municipal
- Madame Catherine MATHIEU remplacera Mme Brigitte DEVAUX en qualité de chef de poste à la Trésorerie de SAINT-AME à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011
- Prochain conseil le 16 août 2011

Séance levée à 22 h 30.

Vu pour publication et affichage,

LA MAIRE,

Evelyne BERNARD